



Commune de
MONTCOY



BULLETIN MUNICIPAL
n°8 - Janvier 2022

MARC RAVEAU

Entreprise de jardins
Entretien & Création

Plantation. Taille. Engazonnement
Tonte. Broyage. Pose de clôture
Elagage. Abattage. Contrat d'entretien

Mail: marcraveau@orange.fr
6rte de planche 71620 Damerey

Tél: 03.85.47.54.42

Port: 06.86.78.59.99



ARTISAN BOUCHER - CHARCUTIER - TRAITEUR

Fabienne et Franck Boullier

5 Route de Chalou - 71440 LESSARD EN BRESSE

☎ 03 85 96 40 77



Mademoiselle
aime les fleurs

10 Route de S' Germain du Bois
71310 MERVANS
Tél. 03 85 76 97 08

www.mademoiselleaimelesfleurs.fr

électricité générale
MELF, RENOVATION



Philippe
PERRIN

10, chemin de la Grue - SEIGNOTTE
71620 St MARTIN EN BRESSE

03 85 47 07 71
06 20 70 13 58
electricite.ph.perrin@orange.fr

10/2007 001 444 011 000 000



Gîte de la Jolyse

Gîte rural et de pêche à Montcoy en Bresse Chalonnaise

gitedelajolyse@free.fr

03 85 47 78 47 - 06 11 31 45 82

27 rue du moulin 71620 MONTCOY



Sommaire

MOT DU MAIRE

✓ p.4

LA VIE MUNICIPALE

✓ p.5

Les élus
Réunions de conseil
État civil
Les chiffres
Réalizations 2021
Projets 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

✓ p.18

HISTOIRE DU VILLAGE

✓ p.20

LA VIE PRATIQUE

✓ p.22

CIVILITÉS ET INCIVILITÉS

✓ p.26

LA VIE COMMUNALE

Les Entreprises - Les Associations

✓ p.28

LES MANIFESTATIONS

Manifestations 2020

✓ p.30

AGENDA 2022

✓ p.32

Edito



Voici le huitième bulletin municipal !

Comme chaque année, il présente les actions menées pendant l'année écoulée et a pour objectif de vous informer le mieux possible.

Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin. Bonne lecture à tous.

Nicole Pacot Demortière

Merci aux annonceurs

L'équipe municipale remercie les annonceurs et l'imprimeur qui, par leur contribution, nous soutiennent et nous permettent de financer notre bulletin.

Les photos représentent
la faune et la flore
de Montcoy



Mot du Maire

Chères Coymontaines, Chers Coymontains,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs les membres du CCAS,
Mesdames, Les membres du Personnel Communal,
Mesdames, Messieurs Les Présidents des Associations Locales,
Mesdames, Messieurs,

Depuis bientôt deux ans, la vie sociale de notre commune a été mise entre parenthèses. Début 2021, le Conseil Municipal aurait voulu vous accueillir pour vous saluer et vous souhaiter une belle et heureuse année. Malheureusement, le contexte sanitaire en a décidé autrement. Pour 2022, c'est donc par l'intermédiaire de ce nouveau bulletin que je m'adresse à vous toutes et à vous tous, en attendant les prochaines directives gouvernementales. 2020 et 2021 auront été deux années particulières.

Depuis le mois de mars 2020, nous vivons au rythme des confinements, des couvre-feux, des tests, des isolements... de la maladie. Je veux avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés ainsi qu'à leurs proches. J'ai une pensée solidaire aussi pour toutes celles et tous ceux qui vivent des moments douloureux, que ce soit sur le plan professionnel, familial, amical. La commune est présente à vos côtés.

J'exprime ici ma profonde reconnaissance vis-à-vis de celles et ceux qui ont fait et qui font encore face au virus comme les médicaux et les paramédicaux des hôpitaux ainsi que les aides à domicile...

Je remercie sincèrement le Conseil Municipal et les agents de la commune pour leur totale implication sur ce sujet comme sur d'autres.

2021 aura été une grande année avec l'arrivée de la fibre optique et de la 4G grâce à notre pylône dont nous attendons toujours les subventions de la Caisse des Dépôts et Consignations. Soyons fiers de notre petite commune qui a su

se battre plusieurs années pour faire aboutir ce dossier et sachons être conscients de la chance qui nous est donnée de pouvoir rester virtuellement en lien en attendant de retrouver un contact présentiel.

Je ne vais pas établir ici la liste exhaustive des actions que nous porterons pour cette nouvelle année mais vous aurez compris que malgré les difficultés, entouré des élus, je suis déterminé à agir concrètement et utilement pour vous toutes et pour vous tous, pour votre quotidien, pour notre village.

C'est ensemble que nous vaincrons les défis qui nous attendent.

Nous laisserons agir la magie du temps qui nous permettra d'offrir un héritage aux générations futures.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, vos familles une belle et heureuse année 2022.

Je tiens à remercier très sincèrement Nicole pour son travail considérable et son implication bénévole pour la réalisation du bulletin, sans elle celui-ci n'existerait pas.

Olivier MÉLÉ

MAIRE DE MONTCOY

Les Élus



Olivier MÉLÉ
Maire



Régis BURDIN
1^{er} adjoint



Séverine PITOIS
2^{ème} adjointe



Jonathan MÉLÉ
3^{ème} adjoint



Marlène BRISET



Catherine GARNIER



Charline MEUNIER



René MONIN



Johnny POISEAU



Pascale
ROUSSEAU-VASSEUR



Justine VALLOT



Réunions de conseil

✓ Séance du 02 Décembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances, auprès d'une entreprise d'assurance agréée afin de couvrir tout ou partie des risques des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L pour le décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maternité, paternité et pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L, les accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité et maladie ordinaire et dit que ces conventions doivent prévoir un contrat par capitalisation d'une durée de 4 ans, à effet au 1er janvier 2022.
- Approuve les statuts permettant le déplacement du siège social du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Chalon Sud-Est de Saint Germain du Plain à Ouroux sur Saône.
- Dit que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte assainissement dont le taux est fixé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'année 2021 est de 0,15€ par m3 et dit que la somme correspondant à cette redevance sera inscrite au budget primitif 2021.
- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées (CLECT) en date du 24 septembre 2020 et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- Approuve la désignation de Mme Christelle Charton, Agent territorial titulaire, comme Déléguée à la Protection des Données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.
- Approuve le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable année 2019 établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Chalon Sud-Est.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Des remerciements pour les subventions de l'année 2020 de l'Amicale des Donneurs de Sang de Saint Martin en Bresse et sa région, de l'APECOM (Association des Parents d'Elèves du Collège Olivier de la Marche), des Anciens Combattants.
- Les Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours ont effectué la reconnaissance annuelle des points d'eau incendie.
- La locataire du logement communal 1 bis rue Adrien Piguet a donné son préavis, le logement sera vacant début janvier 2021.
- Mme Pitois rend compte du Conseil d'Ecole de l'école de Bey qui a eu lieu par visioconférence le 6 novembre 2020.





LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le maire
- Approuve le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur municipal.
- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - * section d'investissement, article 1068 : 16 139,71€
 - * section de fonctionnement – recettes, article 002 : 126 119,49€.
- Adhère à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire, avec effet à la date du 01 mars 2021.
- Accepte les missions du Conseil Départemental de Saône et Loire dans le domaine de l'assainissement collectif, dit que le coût pour cette mission est de 0,387€ par habitant pour l'année 2021, que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif, que la convention est établie à partir du 1er janvier de l'année de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2026 sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties ou de la perte d'éligibilité de la collectivité à la mission d'assistance technique et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.
- Accepte les devis renégociés des entreprises Marc Raveau de Damerey pour les travaux d'entretien de 2021, Franck Bèche de Saint Martin en Bresse pour le débroussaillage 2021, Ets Demarques de Lyon pour le remplacement du moteur de volée de balancée de la cloche de l'église pour la somme de 1140€ TTC main d'œuvre et déplacements compris, Ets Krömm pour divers panneaux et fournitures pour la somme de 662,97€ TTC.
- Fixe le tarif de la concession « caverne » à 60€ pour une durée de 30 ans à compter du 01 avril 2021.
- Donne délégation au Maire pour la signature du contrat de location du logement communal situé 1 bis rue Pierre Adrien Piguet.



Informations et questions diverses

Le conseil municipal prend note :

- Des remerciements adressés par plusieurs artisans et/ou commerçants pour les encarts gratuits insérés dans le bulletin municipal 2021.
- Des remerciements de la bibliothèque de St Martin en Bresse avec la liste d'ouvrages qui ont été achetés avec la subvention.
- Des remerciements de l'association des Anciens Combattants de Saint Martin en Bresse et sa région.
- Des dates du 13 et 21 juin 2021 en vue de la tenue des bureaux de vote.
- Des remerciements adressés à Messieurs Régis Burdin et Patrick Mélé pour la réalisation des travaux de cloisonnement de la salle de réunion.
- De l'achat d'un montant de 570€ TTC de fournitures telles que porte avec serrure à clé, placoplan pour cloison, plinthes et baguettes et peinture.
- Du compte rendu de réunion de Mme Séverine Pitois, adjointe, au sujet du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).



LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Fixe les taux d'imposition pour 2021 à 34,61% pour le foncier bâti et à 42,19% pour le foncier non bâti, taux inchangé par rapport à 2020, après avoir pris connaissance qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.
- Vote les subventions aux associations pour 2021 :

Anciens Combattants St Martin en Bresse	80	Association Patrimoine de Montcoy	200
L'Age d'Or l'Age Doubs EHPAD Ciel	100	Centre Anticancéreux G. François Leclerc (Dijon)	100
Comité des Fêtes de Montcoy	150	Fanfare de St Martin en Bresse	80
Coopérative scolaire de l'école de Bey	200	Donneur de Sang St Martin en Bresse	50
FNACA St Martin en Bresse	80	France ADOT	80
CIFA Mercurey	15	Bibliothèque de St Martin en Bresse	140
CCAS Montcoy	634	Jeunes Sapeurs-Pompiers St Martin en Bresse	150
TOTAL			2059

- Approuve le budget primitif 2021 à l'unanimité, en équilibre pour 283 942€ en section de fonctionnement et 96 739€ en section d'investissement.
- Décide d'attribuer une subvention de 150€ à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de St Maurice en Rivière/St Martin en Bresse et dit que la somme sera prélevée sur le compte 6574 du budget primitif 2021.
- Adopte le projet présenté par le SYDESL concernant le projet Eclairage public concomitant aux travaux intitulés « Recentrage Poste Bourg + BTS Antenne Est », donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 6493,48€ HT sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues, dit que les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre, dit que la contribution communale sera inscrite au BP 2022 au compte 204 et sera mise en recouvrement à l'initiative de SYDESL, autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence et se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.
- Dit que la contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) demandée pour l'année 2021 sera de 0,35€ par habitant, dit que le nombre d'habitants au 01 janvier 2021 est de 254 et dit que la somme de 88,90€ sera inscrite au BP 2021.
- Décide de louer à compter du 01 mai 2021 la maison communale située 7 impasse du Carcabot pour un loyer mensuel de 450€ hors charge révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers et dit que le dépôt de garantie est égal à un mois de loyer.
- Refuse le tracé initial présenté par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Saône et Loire (PDIPR 71), propose d'inscrire uniquement les voies revêtues à savoir les VC n°2, 3, 4, 5 (sauf du château de Montcoy à St Christophe), 6 et RD 35, demande que le tracé initial soit modifié en fonction des prescriptions du Conseil Municipal et refuse de gérer le balisage et le panneauage des itinéraires qui sont retenus.
- Approuve la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes « Saône Doubs Bresse », demande à M. le Préfet de Saône et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- Donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance validé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Saône Doubs Bresse » du 30 mars 2021 et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- Décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement de produits divers et concernant la salle polyvalente, à compter du 30 avril 2021 et dit que la secrétaire de mairie et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

- Suite à la renégociation, accepte le devis de l'entreprise Raveau de Damerey pour un montant de 6058,80€ TTC, dit que cette somme sera réglée en 8 fois soit 757,35€ par mois, dit que les crédits sont inscrits au BP 2021 et autorise le Maire à signer le contrat et les différents documents s'y rapportant.
- Procède à la mise en place des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales du 13 et 20 juin 2021.

Informations et questions diverses

- Des remerciements sont adressés à M. Stéphane Rainteau pour les travaux de peinture dans la salle de réunion de l'ancienne école.
- La déconnexion au réseau de la cabine téléphonique sera demandée très prochainement. Le conseil municipal souhaite conserver la cabine pour la reconvertir en un dépôt échange de livres.
- Le moteur de la grande volée de la cloche de l'église a été remplacée le jeudi 8 avril 2021.
- Quelques remarques sont faites sur la mise à jour des publications sur le site internet.
- Le conseil municipal s'interroge sur la date de réouverture de la salle polyvalente. La question sera posée à la Préfecture.

Séance du 18 Octobre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Adhère au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès d'AG2R Prévoyance-GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022, autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires et rappelle que les crédits sont prévus au budget.
- Décide d'arrêter le tableau des effectifs, à compter du 1er novembre 2021 comme suit :
 - * Filière administrative : titulaire : Rédacteur principal 1e classe : 20/35e ;
 - * Filière technique : non titulaire : Adjoint technique contractuel sur un poste permanent : 9/35e. et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.
- Décide de renouveler le contrat de travail de Mme Brigitte Mélé pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2022 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif.
- Accepte l'avenant pour le contrôle des installations électriques de la mairie et de la salle de réunions qui s'élève à 150€ HT soit 180€ TTC, dit que les prix sont révisibles chaque année, dit que le contrat et l'avenant sont renouvelables par tacite reconduction, autorise le Maire à signer le devis et les pièces s'y rapportant et dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif.
- Accepte, à compter du 1er janvier 2022, le coût de 0,90€ par habitant pour le contrat de Fourrière que la commune a avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Châtenoy le Royal et dit que les crédits seront inscrits, chaque année, au Budget Primitif.
- Sollicite auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté le renouvellement de la ligne de trésorerie de 30 000€ et autorise le Maire à signer le contrat et les documents s'y rapportant.
- Approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Montcoy pour l'année 2020.
- Renouvelle l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, dit que la somme de 55€ sera réglée par mandant administratif et autorise le Maire à signer le bulletin de renouvellement d'adhésion.
- Dit que le taux fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse concernant la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte de l'assainissement collectif est de 0,15€ par m³ et dit que la somme correspondant à cette redevance sera inscrite au Budget Primitif 2022.
- Approuve le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable – année 2020 – établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Chalon Sud Est.

Informations et questions diverses

- Des remerciements adressés à la commune, pour la subvention versée au titre de l'année 2021, par : l'École primaire de Bey, le Conseil municipal et la Bibliothèque de St Martin, le CIFA de Mercurey, la FNACA, France Adot 71, le Centre Anticancéreux « Georges François Leclerc » de Dijon, l'Amicale des donateurs de sang de St Martin et sa région, le Comité des Fêtes de Montcoy.
- Des infiltrations d'eau qui se produisent dans le local matériel de la salle polyvalente ; l'architecte a été contacté afin de faire fonctionner la garantie décennale ; le rendez-vous est fixé au 25 octobre en mairie.
- De la réception du devis d'un montant de 1334,84€ TTC pour l'achat de 3 chariots pour la salle polyvalente. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat.
- Du montant de la redevance d'occupation du Domaine Public Télécom de l'année 2021 au titre de l'année 2020 d'un montant de 556€.
- De la reconnaissance opérationnelle des points d'eau Incendie par les sapeurs-pompiers du SDIS 71 qui se fera courant octobre.
- De la nécessité d'implanter un panneau « Point d'ASPIRATION INCENDIE » aux abords de l'étang du Moulin en accord avec les propriétaires.
- De l'absence de versement des subventions pour le pylône de téléphonie mobile malgré les relances régulières de la Mairie appuyées par Madame la députée de Saône et Loire.
- De la déconnexion et l'enlèvement de la cabine téléphonique qui deviendra une boîte à livres ; le conseil municipal décide de la déplacer aux abords du Point Propre.
- Des dates des prochaines élections : * élections présidentielles : dimanches 10 et 24 avril 2022 ; * élections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022.
- La Sté « Leledy Compost » située « Ferme de la Soyée » à Allériot met à disposition des particuliers de la commune un libre-service gratuit de compost tous les samedis matin de Mars à Mai et de Septembre à Novembre de 8h30 à 16h30. Se munir d'un contenant et d'une pelle.
- Des travaux réalisés sur la voirie communale. L'enrobé à froid a été mis en place sur les voies communales concernées par MM. Burdin et Monin au mois de juillet. Le Point à Temps a été réalisé par l'entreprise Rougeot, détentrice du Marché « Voirie » à la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse.
- Des panonceaux qui ont été mis en place au cimetière sur les concessions arrivées à expiration ; le groupe Elabor spécialisé dans l'aménagement des territoires (cimetières...) sera contacté pour un devis relatif à la procédure de reprise de concessions pour les tombes abandonnées.
- Mme Garnier signale qu'une descente de chéneaux est endommagée à gauche de l'entrée de l'église ; un plombier sera contacté.
- Un arbre mort sera coupé totalement ou partiellement après la récolte de maïs sur la parcelle A283, champ de la Croix dite « virage du tilleul ».

État civil

Décès

Mme Marie-Louise BRUNKANT Vve PHILIPPE
le 1er Novembre 2021

Les Chiffres

COMPTES ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Total réalisé	RECETTES	Total réalisé
Combustible	2873,49	Redevance occupation domaine public	772,97
Eau et électricité	5742,18	Redevance assainissement collectif	9081,70
Fournitures (entretien, bureau, voirie...)	2157,01	Taxe raccordement assainissement coll.	5000,00
Tonte, entretien, broyage	9351,53	Concessions de cimetière	480,00
Location : matériel informatique/copieur	2822,03	Impôts et taxes	88 293,30
Entretien bât., voirie, matériel	5450,72	Dotations Etat	64 809,00
Assurances	1437,76	Locations (logements et salle poly.)	11 228,20
Abonnements et documentation	760,87	Atténuation de charges	0,00
Indemnités percepteur	0,00	Produits exceptionnels	633,40
Honoraires intermédiaire	0,00	Autres	821,53
Fêtes et cérémonie	1673,64		
Transport scolaire à Bey	10 217,81	Subvention Région transport scolaire	4597,98
Déplacements, missions et réceptions	748,80		
Téléphone et frais affranchissement	2235,13		
Frais bancaires	100,00		
Cotisation aux organismes	2561,58		
Participation frais fonctionnement Écoles	5113,01		
Taxes foncières	604,00		
Charges de personnel (salaires et charges ^o)	36 332,54		
Indemnités élus et charges sociales	20 716,46		
Contribution contingent incendie	6084,00		
Participation organismes	1580,00		
Subventions aux associations et Organismes Publics	2200,00		
Intérêts d'emprunt	3719,87		
Remboursements sinistres	204,54		
Atténuation de charges (versement)	17 040,00		
Dotations aux amortissements	3637,00		
Autres(écriture cession chemin rural...)	1636,77		
Total général	147 000,74	Total général	185 718,08

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Total réalisé	RECETTES	Total réalisé
Autre (écritures cession chemin rural...)	506,60	Autre (écritures cession chemin rural...)	1140,00
Fourniture, pose et branchement électrique défibrillateur	2733,00	Dotations (FCTVA sur taxes d'investissement, taxe aménagement)	1888,89
Téléphonie mobile (fourniture et pose pylône, branchement électrique)	134 703,18	Téléphonie mobile (acompte subventions département)	3602,58
Dépenses imprévues	0,00	Téléphonie mobile (prêt relais)	25 000,00
Capital d'emprunt	16499,40		
		Dotations aux amortissements	3637,00
		Affectation du résultat N-1	25 265,82
Total général	154 442,18	Total général	60 534,29

✓ RÉSULTAT 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Année 2019 (N - 1) (1)	+103 541,86	Année 2019 (N - 1) (3)	+46 768,18
Année 2020 (N) (2)	+38 717,34	Année 2020 (N) (4)	-93 907,89
Résultat 2020 (1) + (2)	+142 259,20	Résultat 2020 (3) + (4)	-47 139,71

Restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement) 2020. Soit $4\ 350 - 35\ 350 = +31\ 000$

Solde 2020 reporté sur Budget 2021 (recette de fonctionnement) :

$142\ 259,20 + (-47\ 139,71) + 31\ 000 = 126\ 119,49\text{€}$

✓ COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Total réalisé	RECETTES	Total réalisé
Alimentation (colis des aînés)	852,77	Manifestations (COVID 19 pas de recettes)	0,00
Fêtes et cérémonies (COVID 19 pas de repas des aînés)	0,00	Dons divers	335,00
Divers (cotisations)	56,05	Subvention de la commune	500,00
Total général	908,82	Total général	835,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Total réalisé	RECETTES	Total réalisé
Divers	0,00	Néant	0,00
Total général	0,00	Total général	0,00

✓ RÉSULTAT 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Année 2019 (N - 1) (1)	2412,12	Année 2019 (N - 1) (3)	21,41
Année 2020 (N) (2)	-73,82	Année 2020 (N) (4)	0,00
Résultat 2020 (1) + (2)	2338,30	Résultat 2020 (3) + (4)	21,41

Domaine du Bois du Jour

Beaujolais Blanc, Rosé, Rouge & Effervescents

Gilles Carreau
Viticulteur Eleveur

1576 Route du Morgon
69640 COGNY

Téléphone : 0474674140 ou 0685106182

E-mail : gcarreau69@sfr.fr
<https://domaineduboisdujour.jimdo.com/>

Vous serez reçu avec grand plaisir, dans notre caveau typiquement Beaujolais en Pierres Dorées.
Ouvert tous les jours, sur rendez vous de préférence.
Carte bancaire, acceptée.

La Petite Marquise

PÂTISSIER
CHOCOLATIER
TRAITEUR
Pains Spéciaux &
Pâtisserie Fine au Beurre

15, rue de la République
71350 VERDUN SUR LE DOUBS
Tél. 03 85 91 51 64

COCO COU TURE

Couturière à domicile

Précisions :
toutes retouches
confections vêtements et accessoires
remise à la taille
transformations de vêtements
initiation et cours de couture

06 14 87 30 55

3 grande rue 71620 Beiy / vion.carinne71@orange.fr

Sarl BARBARIN FLAMAND

Artisans Plâtriers Peintres

Pose de plaque de plâtre
Joint sur plaque de plâtre
Peinture décorative
Peinture façade
Isolation extérieure
Plafond suspendu
Carrelage - Faïence

3 rue du Paroy 71620 MONTCOY
barbarin.guillaume71@orange.fr
03 85 92 08 13 / 06 23 38 27 99 / 06 84 84 46 73

Réalisations 2021

BOÎTE À IDÉES

La boîte à idées, située dans le bloc des boîtes aux lettres de la mairie, près de l'escalier d'accès à la mairie, au 1 rue Pierre Adrien Piguet a été installée le 2 mars 2021. Toutes vos idées sont les bienvenues !



La boîte à idée

LECTEUR DE PUCES

La mairie dispose d'un lecteur de puces pour animaux égarés. Il est utilisable en mairie si vous trouvez un animal errant. En dehors des heures d'ouverture de la mairie, contacter le maire ou les adjoints.

INSTALLATION CLOISON SALLE DE RÉUNION

Une cloison et une porte ont été installées dans l'ancienne école afin de séparer l'entrée du logement actuellement loué de l'ancienne salle de classe qui sert de salle de réunion. Comme d'habitude, les talents de bonnes volontés sont mis à contribution pour préserver les finances communales. Merci à Patrick Mélé, Régis Burdin et Stéphane Rainteau pour leurs compétences dans cette réalisation.



Travaux salle de réunion

FLEURISSEMENT

Comme chaque année, le printemps installé quelques fleurs égaièrent divers points de la commune.

Un grand merci à Brigitte, employée municipale, pour l'entretien des fleurs et à Christian Garnier pour le fleurissement et l'entretien des massifs du lotissement de la Velle du bois.



Aux petits soins des fleurs
Plantation et desherbage

TEMPÊTE

Courant juillet, la commune a subi un fort coup de vent qui a touché plusieurs secteurs en déracinant des arbres ou cassant des branches.

Un grand merci à toutes les bonnes volontés qui ont participé au déblaiement.



Jean-Claude à l'ouvrage



Déblaiement rue du Paroy

✓ ENROBÉ À FROID

Comme chaque année, la commune a reçu du bitume pour boucher les « nids de poule » se formant sur les voies communales. L'application se réalise à la pelle. C'est Régis Burdin et René Monin qui ont œuvré pour colmater les trous en formation. Merci à eux pour cette corvée !



Pose d'enrobé à froid

✓ RÉFECTION PLAQUE MONUMENTS AUX MORTS

Laurence Labouriaux a repeint les noms inscrits sur le monument aux Morts de la guerre 1914-1918. Pour le souvenir, pour leur mémoire, merci à Laurence pour cette action.



Laurence en écriture

✓ NETTOYAGE DE L'ÉGLISE

Le 22 juillet, Blandine, Cécile et Geneviève, Jocelyne et Christian, Nicole et Laïce, Catherine et Christian ont retroussé leurs manches pour effectuer leur annuelle chasse aux araignées. Mission réussie.

D'autre part, cette année, en plus de l'intérieur, le nettoyage des chéneaux et de la descente côté Nord a été réalisé par Christian Morland et Christian Garnier. Nettoyage plus que nécessaire pour retirer toutes les mousses accumulées au fil du temps.

Bravo et merci à tous.



Nettoyage descente de chéneau



Projets 2022-2026

- Achat de 3 chariots pour transporter et stocker les tables de salle polyvalente ; pesant 28 kg chacune, elles sont lourdes et rendent leurs mises en place difficiles.
- Gestion numérique du cimetière.
- Réparation d'une descente de châteaux de l'église.

- Transformation de la cabine téléphonique en boîte à livres.



La cabine, bientôt boîte à livres



Le magasin **MAXIMARCHÉ** de **SAINT-MARTIN-EN-BRESSE**
vous propose ses services

Lundi-Vendredi
8:30 à 12h30
14h30 à 19:30

Samedi
8:30 à 19:30

Dimanche
9:00 à 12:00


Boucherie
Charouterie


Boulangerie


24/24


Gaz


Journal de
Saône et Loire


Fleurs


Pressing


Laverie
automatique

Route de Madeleine, 71620 Saint-Martin-en-Bresse, 03 85 47 09 80



POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE

Brigitte Rolland

OUROUX-SUR-SAÔNE

122, route de Chalon
03.85.41.03.94
pfmbrouroux@orange.fr

Siège social

SAINT-MARCEL

77, Grande Rue
03.85.41.26.66
pfmbr@orange.fr

CIEL

Z.A. Charbonneau
03.85.41.32.16
pfmbrciel@orange.fr

CHALON-SUR-SAÔNE

4, rue de Belfort
03.85.46.69.64
pfmbrchalon@orange.fr

SAINT-RÉMY

95, rue Auguste Martin
03.85.45.74.99
pfmbr-chalon71@orange.fr

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

90, route de Sens
03.85.72.07.10
pfmbrstb@orange.fr

Permanence téléphonique
24h/24 7j/7



Salle d'exposition

Fabrication Alu dans nos ateliers

ISOLER

SECURISER

EMBELLIR

Spécialisé dans la rénovation de l'habitat : fenêtres – portes – volets – escaliers – portails – vérandas -portes de garage – stores pergolas -aménagements intérieurs-externes



ZA les Quarts Rte de Mervans 71620 ST MARTIN EN BRESSE

03.85.47.07.12- contact@fragassimenuiserie.fr

www.menuiserie-fragassi.fr



TISSERAND carrelage

Pose de Carrelage
Faïence
Pierre
Mosaïque

71620 Saint Martin en Bresse

0621128560

Tisserand.carrelage@sfr.fr



**Territoire Bourgogne
Franche-Comté Sud Est**

Service Relation Client :
03 60 56 40 46

Votre espace client en ligne sur
www.saurclient.fr

ou sur l'application: **SAUR & Moi**



La Communauté de Communes



Consultez-le site internet de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse :

www.saonedoubsbresse.fr

SAONE DOUBS BRESSE
16 rue de la République
71350 VERDUN S/DOUBS
Tél : 03.85.91.66.16 – Fax : 03.85.91.66.62
cсаonedoubsbresse@orange.fr

Du mardi au vendredi
8 h 45 – 12 h 30
13 h 30 – 17 h 00

Depuis les élections municipales de 2020, les élus de la Communauté de Communes ont changé.
Voici le nouveau bureau et leurs charges :

PRÉSIDENTE :

Brigitte Béal, Maire d'Allériot

VICES PRÉSIDENTS :

- Daniel Ratte : Finances et Développement économique
- Guy Carlot : Politiques sociales et Maison France Services
- Catherine Debeaune : Aménagement du Territoire et Environnement
 - Claude Marchal : Tourisme et Culture
 - Guy Gaudry : Voirie, Mobilité et Déplacements
 - Pascal Petit : Patrimoine bâti et Équipements sportifs
- Jean Claude Menand : Communication, nouvelles technologies et relations avec les associations
- Jean Michel Le Mehec : Cohésion des territoires et Mutualisation

Communes et Communauté de Communes sont complémentaires.

La répartition des compétences permet essentiellement de mutualiser des actions et services à une échelle plus large.

Voici les missions portées par la Communauté :

ACTION SOCIALE :

Accueil de loisirs 5-11 ans, Accueil jeunes 11-17 ans, Relais Assistantes Maternelles, Accueil collectif petite enfance (0-5 ans), Portage de repas.

VOIRIE :

Aménagement et entretien de la voirie communautaire.

SPORT ET CULTURE :

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. Piscine à Verdun sur le Doubs, gymnase à Saint Martin en Bresse, espaces multi-jeux et ministades à Allériot, Ciel, Damerey, Navilly et Verjux.

MAISON DES SERVICES PUBLICS :

Espace dédié à l'accompagnement des habitants dans leurs démarches de la vie quotidienne.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TOURISME :

Création, aménagement, entretien de la zone d'activités de Charbonneau à Ciel, principal financeur de l'office de tourisme Saône Doubs Bresse à Verdun sur le Doubs.

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES :

Soutien financier ou logistique de l'école de musique La Note Bleue, le festival Reggae Verjux Saône System et de certaines actions de clubs sportifs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Réseaux et services locaux de communication électronique : cofinancement du projet d'installation de la fibre optique avec le département,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

MATÉRIEL MEDICAL PUIG LEVEILLE



Conseil . Location . Vente . Livraison

**Centre Commercial Market
71380 St Marcel**

03 85 96 53 77

EURL AGELEC



CARVALHO Arnaud

1 bis, Rue du Vosge 71310 MERVANS

carvalhoarnaud@gmail.com

**Electricité Générale
Neuf et rénovation**

Alarme,

Motorisation portail, porte de garage, volets roulants,

Aspiration centralisée,

Climatisation,

Chauffage électrique,

Vidéosurveillance,

VMC simple et double flux,

Dépannage...

DEVIS GRATUIT

Pour tous renseignements contactez le **06 27 66 26 04**



Histoire du village

4 AVRIL 1944

*« Quatre quatre quarante quatre
Ils sont venus de bon matin
Ils ont ratissé avec soin
Les villages, les bois, très loin.
Nous étions les hommes à abattre. »*

Gabriel Michelin, libéré par l'armée rouge en mai 1945

Ces quelques vers émouvants nous remettent en mémoire la dure réalité de la dernière guerre, celle qui n'a quasiment plus de témoins en vie mais que nous ne voulons pas oublier ; elle a marqué notre pays, et elle a marqué notre petit village, jusqu'alors si paisible.

L'année 1943 est la 3ème année de l'occupation nazie, de plus en plus difficile à supporter, et la résistance s'organise. Les jeunes réfractaires au STO viennent rejoindre les rangs du maquis, et à la fin de l'année les accrochages s'intensifient entre les troupes d'occupation et les insurgés qui se réfugient dans les bois et les vallons d'une région qu'ils connaissent bien.

En novembre et décembre 1943, les bois de Montcoy et de Guerfand abritent des groupes de résistants fuyant la côte chalonaise où ils ont été repérés. Les habitants ont discrètement mais chaleureusement, ouvert leurs portes, accueilli, réconforté et nourri tous ces combattants de l'ombre qui travaillaient à libérer le pays. Au début de l'année suivante, pourtant, presque tous sont déjà repartis ailleurs, surtout après la tragédie de La Madeleine en mars 1944.

Et pourtant, à l'aube de ce 4 avril, ils seront plus d'un millier de soldats de l'armée allemande et de la milice chalonaise à encercler Montcoy et ses deux cents habitants. Chaque maison est fouillée, les occupants ont en main des listes auxquelles ils se réfèrent pour chercher des suspects. La totalité des villageois est regroupée, mains sur la tête, à grand renfort de hurlements et de coups de crosses. La volonté d'installer un climat de terreur est manifeste...

Comme cette journée a dû paraître longue et infernale... Comment ces familles ont-elles pu supporter les coups et les menaces en se disant que chaque heure allait peut-être être la dernière ?

Bien peu parleront ensuite de cette journée de terreur.

Regroupés au centre de la commune, les villageois ont été interrogés, menacés, battus, puis triés ; ceux qui ont été relâchés

ont pu rentrer chez eux, encore sous le choc. Neuf des hommes de la commune ont été emmenés vers les prisons de Chalon, puis de Compiègne, et de là dirigés vers les camps de Neuengamme et de Dachau, de sinistre mémoire.

Dans les villages voisins, l'émotion est forte : tout le monde se connaît, les liens de parenté dépassent largement les limites des communes, et beaucoup de familles attendront le retour de ces déportés. Sept de ces hommes courageux, surs d'avoir fait ce qu'ils devaient faire, mourront dans les conditions inhumaines que nous connaissons maintenant mais qui étaient alors inimaginables.

**Aujourd'hui encore,
nous ne voulons pas les oublier.**



Plaque de souvenir



Monument (guerre 39/45)

PAYSAGES 2000

*Construisons ensemble,
le jardin
qui vous ressemble.*

Création

Aménagement

Maçonnerie Paysagère

Infographie

Entretien



03 85 44 77 48



contact@paysages2000.com



**Z.A - RN6
rue du 19 mars 1962
71240 - Varennes le Grand**

www.paysages2000.com

La Vie pratique

LA MAIRIE

1 rue Pierre Adrien Piguet

71620 Montcoy

Tél : 03.85.47.76.78

mairie.montcoy@orange.fr

www.montcoy.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Les lundis de 14h00 à 16h30
- Les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois de 14h00 à 16h00
- Les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 9h00 à 11h00



La mairie

LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente peut accueillir 120 personnes à table ou 140 personnes assises.

Elle peut être louée à toute personne majeure sous sa responsabilité ou par des associations. Sa réservation se fait en mairie.

Les tarifs de location, pour le week-end sont de 150€ pour un habitant de la commune et 250€ pour une personne extérieure. Les frais annexes liés à la location sont de 50€.

pour une location en semaine, les tarifs sont respectivement de 30 et 70€ avec 20€ de frais annexes.



L'entrée de la salle

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il a lieu le lundi matin, sauf si le lundi est férié. Dans ce cas, le ramassage a lieu le samedi matin qui précède le lundi férié.

Pour 2022 :
samedi 16 avril (lundi de Pâques)
samedi 4 juin (lundi de Pentecôte)
samedi 13 août (Assomption)

Nos poubelles ménagères, collectées par les camions, sont destinées à être recyclées. Il est donc strictement interdit de jeter dans ces poubelles tout déchet qui doit être recyclé. CONSULTEZ le journal du SICED

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

Située au-dessus de la mairie de Saint Martin en Bresse, avec accès pour personnes à mobilité réduite, elle est ouverte aux habitants de la commune. La cotisation annuelle est de 6€ par famille.

HORAIRES D'OUVERTURE

Tél. 03 85 47 79 43

- Mercredi : 9 h – 11 h 30
- Jeudi : 16 h 30 – 18 h 30
- Samedi : 10 h – 11 h 45
- 1^{er} lundi de chaque mois

(sauf vacances scolaires) : 16 h 30 – 18 h 00



✓ L'ÉCOLE

L'école maternelle et primaire de rattachement est l'école de Bey. Ses coordonnées sont :

Ecole primaire « A-Bey-C », 2 rue des Vignes 71620 Bey.

Tél : 03.85.47.56.70 • mail : 0711045a@ac-dijon.fr

Le collège d'affectation est le collège Olivier de la Marche à Saint Martin en Bresse.

Le transport des collégiens est géré et pris en charge par la région Bourgogne-Franche Comté.

Les arrêts de bus officiels sur la commune pour les collégiens sont : * vers la mairie, * sur la RD 35 « au 5 chemins », * rue du Moulin à l'embranchement de l'impasse de la Ferme.

✓ L'ÉGLISE

Notre commune dépend de la paroisse de Saint Marcel.

Le téléphone de la cure est : 03.85.96.53.80.

Son adresse mail est : par.saintmarcel@wanadoo.fr

Deux messes annuelles ont lieu à l'église, l'une le 15 août à 10h30 et l'autre la veille de la Toussaint à 18h30.



L'église sous la neige en janvier

✓ RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire. Il se réalise entre le 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant, à la mairie du domicile.

L'attestation de recensement est délivrée sur présentation de :

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code de conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



✓ LE CIMETIÈRE

L'achat d'une concession s'effectue en mairie. Les concessions ont une durée de 30 ans appelées « concessions trentennaires » renouvelables. Le prix d'achat d'une concession est de 120€ pour une surface de 2 m².

Pour un emplacement « cavurne » (maximum 4 urnes), le prix est de 60€ pour 30 ans.

Une autorisation est à demander en mairie avant d'effectuer tous travaux.

L'entretien du cimetière est effectué par l'entreprise Raveau de Damerey.

Merci à Régis Burdin et Christian Garnier qui assurent l'évacuation des déchets du cimetière.

D'autre part, des panneaux ont été placés près des tombes dont les concessions sont arrivées à expiration. Dans ce cas, il est nécessaire de prendre contact avec la mairie pour renouveler la concession.



POINT DE TRI

Le point de tri ou point d'apport volontaire appelé couramment point propre, situé rue Pierre Adrien Piguet, permet de réaliser le tri de nos déchets recyclables : verre, papier et carton, bouteilles et barquettes plastiques, boîtes en aluminium et d'éviter de vous rendre à la déchetterie de Saint Martin en Bresse.

La commune s'efforce de l'entretenir en bon état de propreté, ce qui n'est pas évident.

Les conteneurs disposent d'ouverture aussi bien à l'avant qu'à l'arrière et peuvent apparaître débordants à l'avant alors qu'il reste encore de la place à l'arrière. Les bouteilles en plastique peuvent être écrasées à plat avant d'être mises dans le conteneur afin d'en diminuer le volume.



Le point de tri



LA DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

La déchetterie recueille, en bennes, les végétaux verts (qu'il ne faut pas brûler chez soi ou laisser sur le bas-côté de la route ou dans les fossés), les gravats, les emballages métalliques, les objets non recyclables encombrants, le bois et les papiers et cartons.

Le site est équipé de conteneurs pour le verre, les plastiques, les boîtes aluminium, les vêtements, chaussures et sacs à main.

Il est aussi équipé pour collecter les huiles de vidange et de ménage, les batteries, les déchets électriques et électroniques, les radiographies, les lampes et néons, les cartouche d'encre, les pneus.

HORAIRES D'OUVERTURE

Tél. 03 85 42 01 10

ÉTÉ *de mars à octobre*

- Lundi et samedi : de 8h à 12h & 14h à 18h
- Mercredi : de 9h à 12h
- Vendredi : de 8h à 12h

HIVER *de novembre à février*

- Lundi et samedi : de 9h à 12h & 14h à 17h
- Mercredi et vendredi : 9 h à 12 h

FSMI FERRONNERIE
SERRURERIE
MÉCANO-SOUDURE
INOX
CLÔTURES EN TOUS MATIÈRES

RÉALISATION - RÉPARATION - POSE

06 25 51 29 21
fsmi.fichet@yahoo.fr **Romain FICHET**

Entreprise David FAVIER

Terrassements et travaux publics

18 rue de la grande Corvée / 71300 ALLERIOT
Tél.: 03 85 47 56 39
Tél. portable : 06 85 49 24 66
Mail : david.favier0378@orange.fr

BOULANGERIE - PATISSERIE

Mathieu et Amélie
St Martin en Bresse

le respect de la tradition...
03 85 93 82 98

S.A.R.L.
SAUVAGE FLEURS

82, Route de Dole
71380 SAINT-MARCEL
Tél. 03 85 90 98 40

Dans ces moments difficiles

*Les Pompes Funèbres
Paccaud*

Sont à votre écoute

ACCÈS À TOUS FUNÉRARIUMS

CHALON SUR SAÔNE - SAINT MARCEL
ST MARTIN EN BRESSE
VERDUN SUR LE DBS
MERVANS

03 85 47 72 51

**OBSÈQUES • FUNÉRARIUMS
MARBRERIE • CONTRATS**



CIVILITÉS ou INCIVILITÉS ?

Pour vivre ensemble sereinement, respecter certains principes au quotidien, c'est pas très compliqué et ça peut tout arranger.

LE BRUIT

Nous rappelons les horaires, prévus par la loi, d'utilisation des engins à moteur (tondeuses...) susceptibles de gêner les voisins :

Lundi – vendredi : 8h – 12h & 14h – 19h

Samedi : 9h – 12h & 15h – 19h

Dimanche & jours fériés : 10h – 12h.

Il y a tapage nocturne de 22 h à 6 h.

Les bruits excessifs sont passibles d'amendes.

Les aboiements peuvent constituer rapidement des bruits gênants et être source de conflits entraînant des actions de justice.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est strictement INTERDIT à l'air libre. Les déchets verts doivent être compostés ou déposés en déchetterie.

ASSAINISSEMENT

Tous les foyers raccordés à l'assainissement collectif ne doivent pas jeter de sacs ou objets en plastique, de couches, lingettes, cotons-tiges et tout objet non dégradables dans les toilettes.

N.B : les couches et les lingettes ne sont pas biodégradables.

ENTRETIEN DES HAIES

Les plantations (haies végétales et arbustes) entre voisins sont soumises à la réglementation. Elles doivent être entretenues par leurs propriétaires. À moins de 2 m de la limite de propriété, la haie ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur.



« LE TRI DES ORDURES, C'EST PAS DUR ! »

Les déchets ménagers doivent être triés. Le point propre de la commune et la déchetterie de Saint Martin en Bresse permettent de déposer tous les déchets recyclables et les déchets non recyclables interdits dans les poubelles.

RAPPEL ! CE QUI NE DOIT PAS SE RETROUVER DANS LA POUBELLE :

- Les bouteilles, bocaux en verre, papiers-cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques vont au point propre,
- Les déchets d'équipements électriques (appareils ménagers électriques), les tuyaux d'arrosage, les bâches plastiques non agricoles, les pneus sont à apporter en déchetterie,
- Les médicaments et seringues sont à rapporter en pharmacie,
- Les déchets radioactifs issus de traitements médicaux sont à rapporter aux professionnels de santé,
- Et les bouteilles de gaz sont à rapporter au vendeur.

RAPPEL ! CE QUI DOIT SE RETROUVER OBLIGATOIREMENT DANS LA POUBELLE :

- Tous les sacs plastiques sans exception
- Tous les films d'emballage et suremballage (suremballage des packs d'eau, lait, papier toilette...)
- Les barquettes en plastique des boîtes de gâteaux secs
- Les films plastiques d'emballage des magazines envoyés par la Poste
- Les sacs plastiques d'emballage de produits surgelés
- Les boîtes en plastique de crèmes glacées
- Les pots de yaourt, les pots de crème fraîche
- Les barquettes de beurre, de margarine ou de fromages frais
- Les bidons d'huile de vidange vides
- Les barquettes en polystyrène
- Les papiers d'emballage du rayon charcuterie, boucherie, fromagerie et poissonnerie
- Les pots et barquettes de fleurs
- Les boîtes d'œufs en plastique
- Les sacs en papier kraft de litière pour chat, de croquettes pour animaux...
- Les barquettes en plastique des plats tout prêts du rayon traiteur (taboulés, salades diverses...)
- Les tubes de dentifrice
- Les paquets de café
- Les couches culottes d'une personne n'ayant pas suivi un traitement à base de radioéléments

BIEN LIRE LE JOURNAL DU SICED QUE VOUS RECEVEZ CHAQUE ANNEE MERCI



LA TGAP :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Qu'est ce que la TGAP ?

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est un impôt qui s'applique en France, depuis le 1er janvier 2000, sur toutes activités jugées néfastes pour l'environnement. Une partie de nos ordures ménagères étant enfouie à Chagny, ainsi que nos déchets non recyclables provenant des déchetteries, le SICED est donc assujéti à cette taxe.



Le financement du SICED est principalement effectué par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères que chacun d'entre nous paye.

Si nous ne faisons pas d'effort pour réduire nos déchets, le SICED paiera davantage de TGAP, et n'aura d'autre choix que d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour faire face à cette hausse constante prévue jusqu'en 2025 comme le montre le graphique ci-dessous.

**MOINS D'ORDURES Ménagères
+
MOINS DE DÉCHETS NON RECYCLABLES EN DÉCHETTERIES
=
LIMITE DE LA HAUSSE D'IMPÔTS**

Coût TGAP pour le SICED





La Vie communale

Les Entreprises

RUDY CORREIA CONCEICAO

Pose de menuiserie,
Placo, bandes, ratissage
24 rue du Moulin
Tél : 06.88.89.56.09
Correia.conceicao.rudy@gmail.com

PASSION BOIS

Jérémy Da Silva
Charpente couverture zinguerie
2 rue du Sauvoux
Tél : 06.46.54.72.09

GÎTE DE LA JOLYSE

Domaine de la Jolyse SASU
Présidente : Pascale Rousseau-Vasseur
27 rue du Moulin
Tél : 03.85.47.78.47 / 06.11.31.45.82
gitedelajolyse@free.fr

JEAN LUC MATHEY

Garage Entretien, Réparation toutes marques
Vente véhicules neufs & occasion
7 rue du Paroy
Tél : 03.85.47.02.95
matheyjeanluc68@gmail.com

SARL BARBARIN-FLAMAND

Guillaume Barbarin & Aurélien Flamand
Plâtrerie-peinture
3 rue du Paroy
Tél : 03.85.92.08.13
06.23.38.27.99
06.84.84.46.73
barbarin.guillaume71@orange.fr



Les Associations

COMITÉ DES FÊTES DE MONTCOY

BUT : animer la commune
Président : Patrick Mélé
12 rue du Moulin à Montcoy
Tél : 03.85.47.79.06.

ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE MONTCOY (A. P. M.)

BUT : restaurer et entretenir le patrimoine de la commune de Montcoy
Présidente : Rebecca Lebreton
18 rue du Moulin à Montcoy
Tél : 03.85.47.76.68 ou 06.35.45.82.09
Mail : rebecca.lebreton@wanadoo.fr

LA BRUNETTE Sté de chasse

Président : Patrick Douheret
10 impasse du Carcabot à Montcoy
Tél : 06.14.56.67.38

L'ESPÉRANCE Sté de chasse

BUT : réguler les animaux nuisibles, protéger les cultures contre les dégâts de gibier, réprimer le braconnage et favoriser la biodiversité dans des champs, prés et petits bosquets.

Président : Jonathan Mélé
8 rue du Paroy à Montcoy
Tél : 06.42.87.28.24

VIVRE À MONTCOY FACEBOOK

Ce site diffuse des informations locales, utiles, culturelles et ludiques. N'hésitez pas à le consulter, le partager.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

www.montcoy.fr

La commune s'est dotée d'un nouveau site internet. Il est en cours d'évolution et devrait, dans un avenir proche, être complet et facilement consultable. N'hésitez pas, par la boîte à idées, à faire des remarques et donner des idées sur les informations que vous jugez utiles de mettre sur le site.

Sites internet utiles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « SAÔNE DOUBS BRESSE »

www.saonedoubsbresse.fr

COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS

www.siced-bresse-nord.fr

OFFICE DE TOURISME VERDUN SUR LE DOUBS

www.tourisme-verdun-en-bourgogne.com



Manifestations

✓ COLIS DES AÎNÉS

Le samedi 19 décembre 2020, les membres du CCAS ainsi que les conseillers municipaux ont distribué les colis, préparés par 3 membres du CCAS, aux 23 aînés de notre commune âgés de 70 ans et plus.

Distribution quelque peu perturbée en raison du contexte sanitaire. En effet, afin de protéger nos aînés, nous avons choisi de ne pas entrer dans les maisons mais de leur donner leur présent sur le seuil de leur demeure. Ceci n'a pas empêché les échanges et ce petit moment convivial d'avoir lieu. Nous les remercions pour leur accueil chaleureux.



Denise et Robert reçoivent leurs colis

✓ COMMÉMORATION DU 4 AVRIL 1944

Samedi 3 avril 2021, en comité restreint, le Maire, 2 adjoints et 2 conseillères ont déposé une gerbe en hommage aux martyrs du 4 avril 1944 afin de conserver le devoir de mémoire.

Malgré l'absence de l'assistance, 2 textes ont été lus puis l'appel des morts et la minute de silence ont poursuivi ce moment de souvenir.



Dépôt de gerbe

✓ FÊTES DES VOISINS

Les habitants du lotissement de la Velle du Bois avaient tout d'abord prévu de se réunir le 1er août mais, en raison de la météo, cette date a dû être repoussée au 29 août pour partager leur traditionnel repas de quartier.

Leur organisation est maintenant bien rôdée. Chacun apporte table, chaise, barbecue, jeux... puis vient le moment tant attendu du « à l'apéro ! ».

Cette année encore, toutes les conditions garantissaient la réussite de cette fête des voisins.



Beau temps pour le repas !



✓ JOURNÉES DU PATRIMOINE

Afin de mettre en valeur notre église, nous l'avons éclairée et agrémentée d'une décoration florale pour les journées du patrimoine. Des documents informatifs étaient présents à l'entrée.



Les vitraux de nuit



✓ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le jeudi 11 novembre à 11 h, une quinzaine de personnes était présente pour commémorer la fin de la guerre 14-18. Débutée par le dépôt de gerbes, la cérémonie continua ensuite avec l'appel aux morts, puis vint la minute de silence. Elle s'est poursuivie par la lecture du message de l'Union Française des Combattants et Victimes de Guerre et celui de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées afin que nous n'oublions pas ces courageux combattants morts pour notre liberté. Pour clore ce moment de recueillement, la Marseillaise a retenti.



Hommage du 11 Novembre



Pour la mémoire



L'AGENDA EN 2022



JANVIER



Vœux du maire
18h30 à la Salle Polyvalente

Organisé par
la municipalité

FÉVRIER



Percée du vin jaune

Organisé par
le Comité des Fêtes



Repas choucroute

Organisé par
le Comité des Fêtes

MARS



Concours de cartes

Organisé par
L'Espérance Sté de Chasse



Journée citoyenne

Organisé par
le Conseil municipal



Repas des aînés

Organisé par
le C.C.A.S.

AVRIL



**Commémoration
du 4 avril 1944 à 16h**

Organisé par
la municipalité



**Élection présidentielle
1er tour - Salle Polyvalente**



Chasse aux oeufs

Organisé par
L'Association du Patrimoine



Marche

Organisé par
la Brunette Sté de Chasse



**Élection présidentielle
2ème tour - Salle Polyvalente**



Marché aux Fleurs

Organisé par
le Comité des Fêtes

MAI



Marche

Organisé par
l'Association du Patrimoine

JUIN



Concours de cartes

Organisé par
l'Espérance Sté de Chasse



Concert à l'Église

Organisé par
l'Association du Patrimoine



**Élections législatives
1er tour - Salle Polyvalente**



**Élections législatives
2ème tour - Salle Polyvalente**



Repas champêtre

Organisé par
le Comité des Fêtes

SEPTEMBRE



Concours de cartes

Organisé par
L'Espérance Sté de chasse



Repas du Patrimoine

Organisé par
l'Association du Patrimoine

OCTOBRE



Repas cochon

Organisé par
le Comité des fêtes



Voyage
Destination à définir

Organisé par
le Comité des Fêtes

NOVEMBRE



**Commémoration Armistice
du 11/11/1918**
11h au monument



Concours de cartes

Organisé par
le C.C.A.S.

DÉCEMBRE



Distribution des colis

Organisé par
le C.C.A.S.